

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2019

Régulièrement convoqué en date du 29 mai 2019, le Conseil municipal de la commune de Verfeil s'est réuni en séance publique, le 11 avril 2019 à 19h00, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire.

Etaient présents : JP. CULOS, A. SECULA, F. GARRIGUES, M. ORRIT, C. DEBONS, M. DEYMES, A. CERCLIER, E. UMUTESI, A. CIERCOLES, M. PLANA, R. DEMATTEIS, RM. MARTINEZ FUENTE, JC. LAPASSE et I. BARTHE

Absents excusés : C. ROMERO, V. AZAM, MJ. SCHIFANO, C. VILESPY, N. BEN AÏM, N. POINDRELLE, R. PRADELLES et B. BRESSON

Pouvoirs : MJ. SCHIFANO à C. DEBONS,
C. VILESPY à M. DEYMES,
R. PRADELLES à P. PLICQUE,
B. BRESSON à R. DEMATTEIS

Secrétaire de séance : A. CERCLIER

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2019 - D29-2019

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11 avril 2019.

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

2. DECISION DU MAIRE DANS LE CADRE DE MARCHE PUBLIC - POUR INFORMATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 3-2017 en date du 7 mars 2017, portant délégation d'attributions au Maire pour la durée du mandat, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

DECISION N° 03-2019 : PATRIMOINE

**Bail locatif - Appartement sis ancienne école du Ramel
Révision du loyer 2019**

DECISION N° 04-2019 : PATRIMOINE

**Convention d'occupation - Appartement sis 14 Avenue des écoles
Révision du loyer 2019**

DECISION N° 05-2019 : PATRIMOINE

**Mise à disposition de la piscine municipale d'été
Ecole élémentaire Comtesse de Ségur**

3. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES – D30-2019

VU les articles 254 et suivants du Code de procédure pénale ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 janvier 2019 portant établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2020 ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit procéder au tirage au sort de 9 personnes à partir de la liste électorale de la commune ;

Après en avoir délibéré,

ARRETE la liste des jurés susceptibles d'être retenus ainsi qu'il suit :

- COUDERC Michel, né le 07/09/1952
- GARDET Alexandra, née le 12/02/1972
- LE PIVAIGN Aurélie, épouse CLAUSEL, née le 08/02/1994
- SARTORI Robert, né le 15/07/1941
- CASTILLON Josselin né le 03/10/1980
- DEQUERST Christophe, né le 26/02/1969
- COUZI Martine, née le 18/11/1954
- DEVRAINNE Patrice, né le 31/07/1952
- GALAUP Katia, épouse ROSSI, née le 07/09/1972

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

4. TARIFS MUNICIPAUX – D31-2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal est compétent pour fixer les tarifs publics communaux ;

OUI la proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs publics communaux pour 2019 tels que détaillés ci-dessous.

Culture et Animation Locale :

Produit / service	Tarif 2019
Visite guidée classique	
Adulte	5.00 €
Enfant (10 - 18 ans)	3.00 €
Enfant de moins de 10 ans	Gratuit
Groupe (à partir de 20 personnes)	100 €
Groupe scolaire - Verfeil	Gratuit
Groupe scolaire - Extérieurs	60 €
Visite contée nocturne	
Adulte	6.00 €
Enfant (10 - 18 ans)	3.00 €

Produit / service	Tarif 2019
Visite théâtralisée	
Adulte	6.00 €
Enfant (10 - 18 ans)	3.00 €
Livrets et Jeux	
Option jeu de piste groupe (en plus de la visite guidée classique)	1.50 € par personne
Livret jeu de scolaire	2.00 €
Livret jeu famille	2.00 €
Produit / service	Tarif 2019
Galerie D'art	
Mise à disposition galerie	15.00 € par semaine (du jeudi au mercredi soir)
Marchés (Gourmand, Fête du Figuier et Noël)	
Emplacement	5.00 €/ml
Animations	
<i>Soirée médiévale :</i>	
Adulte	25 €
Enfant de moins de 12 ans	15 €
<i>Autres animations :</i>	
Adulte	6.00 €
Enfant (moins de 18 ans)	3.00 €

Location de la salle En Solomiac :

	LOCATION GRANDE SALLE + SALLE RESTAURANT+CUISINE		GRANDE SALLE	SALLE RESTAURANT +CUISINE
	Du vendredi 14h au dimanche 18h	Durée de 24h (10h-10h) hors mariage	Durée de 24h (10h-10h) hors mariage	Durée de 24h (10h-10h) hors mariage
Administrés Verfeillois	650 €	450 €	300 €	200 €
Extérieurs	2 200 €	1 500 €	950 €	700 €
Associations Verfeilloises	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Manifestations publiques	300 €	200 €	Non disponible	Non disponible
Manifestations privées	650 €	450 €	Non disponible	Non disponible
Entreprises Verfeilloises	650 €	450 €	300 €	200 €
Entreprises extérieures	760 €	520 €	360 €	250 €
Nettoyage	350 €	350 €	150 €	250 €
Caution	800 €	800 €	800 €	800 €

Location de la salle du Ramel :

	<u>Tarif 2019</u>
<u>Adultes pour 36 heures</u>	<u>145 €</u>
<u>Adultes pour 48 heures</u>	<u>185 €</u>
<u>Adultes pour 56 heures</u>	<u>260 €</u>
<u>Jeunes de moins de 25 ans</u>	<u>115 €</u>
<u>Caution</u>	<u>250 €</u>

Les jeunes Verfeillois pourront prétendre à une location gratuite de la salle une seule fois dans la tranche d'âge située entre 18 ans et 20 ans, afin de leur permettre de pouvoir fêter leur anniversaire.

Piscine municipale :

<u>Produit / service</u>	<u>Tarif 2019</u>
Entrées	
<u>Tickets à l'unité :</u>	
<u>Enfants - de 5 ans</u>	<u>gratuit</u>
<u>Enfants de 5 à 16 ans</u>	<u>2,00 €</u>
<u>Personnes de + de 16 ans</u>	<u>3,20 €</u>
<u>Titulaires de la carte orange</u>	<u>2,00 €</u>
<u>Carte de 10 entrées :</u>	
Enfants de 5 à 16 ans	12,00 €
Personnes de + de 16 ans	23,00 €
Buvette	
Boissons	2,00 €
Beignets (biscuits)	1,30 €
Paquets de bonbons	0,50 €
Eau	1,50 €
<i>Glaces :</i>	
Cornets	2,20 €
Grand Mister Freeze	1,60 €
Petit Mister Freeze	1,00 €
Divers	
Couches bébés	1,50 €
Stage natation	
Forfait stage 10 séances	50,00 €
Forfait stage 5 séances	25,00 €

Restaurant scolaire – Année scolaire 2019/2020 :

	Quotient familial	Tarif 2019
Enfant C3G & ULIS	≤ 650 €	1,58 €
Enfant C3G & ULIS	651 ≤ QF ≤ 900 €	2,63 €
Enfant C3G & ULIS	901 € ≤ QF ≤ 1 150 €	3,19 €
Enfant C3G & ULIS	Non fourni ou > 1 150 €	3,52 €
Enfant hors C3G	-	4,84 €
Enfant ALSH	-	3,19 €
Adulte	-	4,84 €

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

5. AFFAIRES SCOLAIRES – CONVENTIONS CADRES DE REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – COUT MOYEN PAR ENFANT – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 – D32-2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré ;

FIXE ainsi qu'il suit, le coût moyen par enfant servant de base au calcul de la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques et de la restauration scolaire au titre de l'année scolaire 2017/2018.

- Frais de fonctionnement des écoles publiques :

Ecole maternelle	1 752 €
Ecole élémentaire	586 €

- Frais de fonctionnement de la restauration scolaire :

Restauration scolaire	55 €
-----------------------	------

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

6. ECOLE SAINTE THERESE – PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2018 – D33-2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 442-5 et suivants et R. 442-44 et suivants ;

CONSIDERANT l'effectif des enfants de Verfeil scolarisés à l'école privée Sainte-Thérèse, soit 38 enfants ;

Après en avoir délibéré ;

FIXE le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte-Thérèse à 586 € par enfant, soit un montant total de 22 268 €.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

7. CRECHE SCOUBIDOU – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 – D34-2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2019 ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU la convention d'objectifs signée le 17 juillet 2017 avec l'association Crèche Scoubidou pour la période 2017-2019 et notamment son article 5 ;

VU la proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE d'octroyer à l'association Crèche Scoubidou une subvention de fonctionnement d'un montant de 65 000 € au titre de l'année 2019.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

8. COMITE DES FETES – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 – D35-2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2019 ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU la convention d'objectifs signée le 08 juin 2018 avec l'association Comité des Fêtes de Verfeil pour la période 2018-2020 et notamment son article 6 ;

VU la proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE d'octroyer à l'association Comité des Fêtes de Verfeil une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 500 € au titre de l'année 2019.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

9. ASSOCIATIONS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 – 1^{ERE} REPARTITION – D36-2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2019 ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE d'allouer les subventions de fonctionnement 2019, telles que détaillées ci-dessous.

Association	Subvention 2019
<i>Action sociale, solidarité et famille</i>	
Association Familiale Cantonale de Monstastruc	360
Amicale du 3e âge	400
Foyer Laïque	2 500
La Bélugo	7 700
La Belugo - Subvention exceptionnelle des 40 ans	1 000
Une Autre Femme	200
Secours Populaire Français	100
<i>Sports</i>	
Association de Chasse (ACCA)	300
Athlétic Club Coteaux du Girou	1 000
Amis Cynophiles	500
Basket Club Verfeil	4 500
Cambos de mil	500
Club de voile du Laragou	1 3000
Entente Football Club Castelmaurou/Verfeil	5 000
Les Randonneurs du Girou	300
Pétanque Verfeilloise	400
Société de Chasse Saint Sernin des Rais	300
Taekwondo	500
Les Trotteurs de la Balerme	300
Tennis Club Verfeillois	2 150
US Verfeil Judo	1 000
U.S. Verfeil Rugby	5 000
Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Vallée du Girou	100
<i>Culture et Animation locale</i>	
Association Des Amis du Ramel	200
Cantoperlic	210
Comité des fêtes du Ramel	5 000
Les Amis des Arts	700
Parta'jeux	800
Théâtrales	2 000
Terrain d'Initiative pour Lier et Transmettre	700
<i>Petite Enfance, vie scolaire et jeunesse</i>	
Association des Assistantes Maternelles du Canton de Verfeil	300
Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Verfeil	200
Dyspossible	150

Petite Enfance, vie scolaire et jeunesse	
Coopérative Ecole Élémentaire (<i>sorties scolaires</i>)	3 250
Coopérative Ecole Élémentaire (<i>classes découvertes</i>)	5 000
Coopérative Ecole Élémentaire (<i>mobilisation en faveur du livre et de la lecture</i>)	150
Coopérative Ecole Élémentaire (<i>prévention routière</i>)	220
Coopérative Ecole Maternelle (<i>sorties scolaires</i>)	2 850
Coopérative Ecole Maternelle (<i>classes découvertes</i>)	2 350
Coopérative Ecole Maternelle (<i>mobilisation en faveur du livre et de la lecture</i>)	150
FCPE des Ecoles	160
FCPE du Collège	150
Association des Parents d'Elèves de Sainte-Thérèse	200
Le temps d'une histoire - MAM	250
Divers et associations extérieures	
Alternative citoyenne Nord et Est Toulousain	200
Amicale des sapeurs-pompiers	600
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	300
Féd. Nat. Des Anciens Combattants Prisonniers (FNCPG-CATM)	200
TOTAL	61 700

10. Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

11. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 - [D37-2019](#)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'un montant de 19 606 € au titre de l'année 2019.

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2019.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

12. PROJET DE RENOVATION ET MISE EN VALEUR DU MUR DE LA PLACE DES POILUS ET DES DOUVES DU CHATEAU - ACTUALISATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT - [D38- 2019](#)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2019 ;

OUI l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que le projet de rénovation et de mise en valeur du mur de la Place des Poilus et des douves du château est inscrit à la maquette 2019 du Contrat de Ruralité du PETR Pays Tolosan.

SOLLICITE dans le cadre du Contrat de Ruralité, l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIL ou du FNADT pour sa réalisation.

DIT que l'opération sera engagée en 2019 avec un démarrage prévisionnel des travaux en octobre 2019 pour une durée estimée à cinq mois, les crédits étant inscrits au budget 2019.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

13. REGION OCCITANIE - DEMANDE DE SUBVENTION - PROJET DE RENOVATION ET MISE EN VALEUR DU MUR DE LA PLACE DES POILUS ET DES DOUVES DU CHATEAU - D39-2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

OUI l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière de la Région au taux le plus élevé pour la réalisation de l'opération de rénovation et de mise en valeur du mur de la place des Poilus et des douves du château, dont le montant estimatif total s'élève à 752 384 € H.T.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

14. REGION OCCITANIE - DEMANDE DE SUBVENTION - STADE GABRIEL DANDRIEU - CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'UNE TRIBUNE POUR LE TERRAIN DE RUGBY HONNEUR - D 40-2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

OUI l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière de la Région au taux le plus élevé pour la réalisation de l'opération de construction et d'aménagement d'une tribune pour le terrain de rugby honneur du stade Gabriel Dandrieu, dont le montant estimatif total s'élève à 68 000 € H.T.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

15. EMPLOIS SAISONNIERS - D 41-2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 alinéa 2 ;

Après en avoir délibéré ;

APPROUVE la création d'emplois saisonniers, tel que détaillé ci-dessous.

Grade/emploi	Temps complet	Temps non complet
Services techniques		
Adjoint technique	3	
Piscine municipale		
Adjoint technique		4
Aide opérateur des activités physiques		3

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

16. OPPOSITION AU TRANSFERT OBLIGATOIRE DES COMPETENCES EAU POTABLE ET/OU ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES AU 1ER JANVIER 2020 - 42-2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, au 1^{er} janvier 2020, des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

17. REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - D 43-2019

LE CONSEIL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2544-11 ;

Après en avoir délibéré ;

APPROUVE le Règlement Intérieur de la restauration scolaire, joint en annexe à la présente délibération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

18. REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISCINE MUNICIPALE - D44-2019

LE CONSEIL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2544-11 ;

Après en avoir délibéré ;

APPROUVE le Règlement Intérieur de la piscine municipale, joint en annexe à la présente délibération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

19. ECOLE MATERNELLE – MODALITES DE RECUPERATION DES SORTIES SCOLAIRES DU PERSONNEL MUNICIPAL – D 45-2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

VU le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes territoriales d'animation ;

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature.

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

VU la réponse du Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du territoire publiée dans le JO Sénat du 18 septembre 2003 ;

VU l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal placé auprès du Centre de Gestion en date du 16 octobre 2018 ;

OUI l'exposé du Maire ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer les modalités de récupération des sorties avec ou sans nuitées ;

Après en avoir délibéré,

FIXE les modalités de récupération des sorties scolaires du personnel municipal.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

20. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE – RENOVATION DES LANTERNES VETUSTES ET MISE EN PLACE D'UNE MINUTERIE AU BOULODROME – PROJET 11BT506 – D46-2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

OUI l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet ainsi présenté.

DECIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

21. **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE -MISE EN PLACE D'UN ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'EXTENSION DU CHEMIN DE PIOSSANE - PROJET 11AS323 - D 47-2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

OUI l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet ainsi présenté.

DECIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

22. **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE - MISE EN PLACE DE PRISES DE GUIRLANDES SUR LA PLACE CHARLES DE GAULLE - PROJET 11BT530 - D 48-2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

OUI l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet ainsi présenté.

DECIDE que la part restant à la charge de la commune fera l'objet d'une participation sur fonds propres.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

23. **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE - BRANCHEMENT POUR ALIMENTER LE PANNEAU D'INFORMATIONS LUMINEUX - PROJET 11BT565 - D 49-2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

OUI l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet ainsi présenté.

DECIDE que la part restant à la charge de la commune fera l'objet d'une participation sur fonds propres.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

24. LOTISSEMENT LE MOULIN NEUF – PRINCIPE DE L'INTEGRATION AU DOMAINE PUBLIC DES VOIES, RESEAUX ET DISPOSITIF DE DECI – D 50-2019

OUI l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de l'intégration au domaine public des voies, réseaux et dispositif DECI du lotissement le Moulin Neuf.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.